

29 avr 2011 -14:08

Appartient à [Conseil des ministres du 29 avril 2011](#)

Liaisons bien-être

Mesures relatives aux maladies professionnelles et aux soins de santé et indemnités

Mesures relatives aux maladies professionnelles et aux soins de santé et indemnités

Le Conseil des ministres a approuvé quatre projets d'arrêtés royaux qui adaptent les indemnités pour maladies professionnelles, soins de santé et indemnités au bien-être.

Pour le secteur des maladies professionnelles :

- une augmentation de 2% de tous les minima et forfaits au 1er septembre 2011
- une augmentation de 0,7% de tous les montants non forfaitaires au 1er septembre 2011
- une augmentation de 2% pour les maladies professionnelles non forfaitaires de 6 ans (récurrence)

Ces mesures sont exécutées suite à la modification de l'arrêté royal du 17 juillet 1974 octroyant des allocations à certains bénéficiaires des lois relatives à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles, coordonnées le 3 juin 1970.

Pour le secteur des soins de santé et indemnités :

- une augmentation de l'indemnité minimum travailleurs réguliers et non réguliers au 1er septembre 2011
- une augmentation de 75 à 200 euros de la prime de rattrapage aux personnes invalides qui sont en incapacité de travail depuis au moins un an au 1er mai 2011
- une augmentation de 12 à 15 euros du montant journalier de l'allocation forfaitaire pour l'aide d'une tierce personne au 1er septembre 2011
- une augmentation du plafond salarial "isolé" (de 948 à 967 euros) et "chef de famille" (de 821 à 878 euros) au 1er septembre 2011
- une augmentation de 2% des indemnités ayant pris cours en 2005 au 1er septembre 2011 (récurrence)

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>